



DESTINATAIRES : Tous les employés, gestionnaires et partenaires du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Luc Labelle, directeur des ressources financières

DATE : 2 novembre 2023

OBJET : **Utilisation des terminaux de paiement au point d'accueil des urgences**

La présente note de service se veut un rappel au sujet des transactions qui sont autorisées sur les terminaux de paiement aux différents points d'accueil des urgences au sein des installations du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.

Les terminaux de paiement aux points d'accueil des urgences au sein des installations ont pour objectif de permettre au personnel de prélever un dépôt lorsqu'un usager résident d'un autre pays se présente et n'est pas couvert par aucun programme et que pour cette raison il doit payer pour les services qu'il reçoit. Un dépôt, actuellement de 1 129,47 \$, est exigé pour couvrir la visite du résident étranger à l'urgence. À noter que le montant du dépôt est indexé chaque année selon la prescription du ministère de la Santé et des Services sociaux à la *circulaire 03.01.42.19*.

Il convient également de spécifier que ce dépôt ne couvre pas les frais de laboratoire ni de radiologie. Le dépôt ne couvre pas non plus les honoraires des médecins qui sont chacun responsable de leur perception ainsi que du montant des honoraires facturés à l'utilisateur. Il est à noter que ceux-ci peuvent exiger un paiement immédiat suite aux services rendus. Dans tel cas, celui-ci est responsable des modalités de paiement qu'il souhaite offrir à l'utilisateur bénéficiaire de ses services.

S'il y a lieu, les frais excédentaires au dépôt devront être acquittés lors de la réception de la facture. Advenant le cas où le dépôt excède le montant facturé, un remboursement sera effectué par le service des comptes à recevoir.

Toutes les transactions autres que le dépôt au montant prévu à la *circulaire 03.01.42.19* ne sont pas permises sur les terminaux de paiement aux différents points d'accueil des urgences au sein des installations du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.